



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-95016>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **24-95016**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Communauté de Communes AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Gestion des hébergements du Centre des Dunes à Plouharnel

**Description** : Le présent marché porte sur : - la gestion d'une unité d'hébergement/restauration d'accueil touristique telle que décrite au CCTP, - la gestion et l'entretien de l'unité de 23 lits saisonniers sur le site du Centre des Dunes. Cette mission de gestion comprend la gestion locative, l'entretien et la gestion financière de cette unité de 23 lits, notamment en respect de la convention de financement et de réservation co-signée par la Communauté de communes avec le CIL Habitat Ouest (septembre 2007). Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, le titulaire est chargé de mettre en place un dispositif de gestion et de gardiennage du Centre des Dunes, ouvert à l'année, permettant : Pour les bâtiments et équipements à vocation touristique : - l'exploitation des établissements d'hébergements touristiques ainsi que des services annexes, - l'entretien des établissements et de leurs équipements et installations, - l'accueil réservé aux visiteurs et touristes y séjournant, - la gestion des personnels nécessaires au bon fonctionnement des différents équipements et bâtiments délégués, - la promotion et le développement des établissements, - l'animation des établissements, - la promotion et le développement du tourisme social, (séjours pour enfants, classes de découverte et centres de vacances, tarifs prenant en compte les revenus des familles et des individuels), avec un minimum de 50 % d'accueil en tourisme social, - la promotion du tourisme local, - la promotion et le développement d'une offre d'accueil de séminaires, de groupes et d'évènements festifs. Pour les bâtiments et équipements dédiés aux logements saisonniers : - La gestion des arrivées et des départs ; - La réalisation des modalités administratives d'entrées (état des lieux, convention d'occupation, signature du règlement intérieur et dépôt de garantie) ; - La gestion des relations avec les usagers et l'application du règlement intérieur de la structure ; - La surveillance, entretien et maintenance des biens et des locaux affectés au service et la réalisation de petites

réparations ; - La mise en sécurité et fermeture de la structure ; - Le suivi administratif et financier ; - L'entretien des établissements et de leurs équipements et installations, - Le relais ponctuel avec les acteurs et structures locaux intervenant sur la problématique de l'hébergement des jeunes et des saisonniers ; - L'information et le conseil de manière continue auprès de la collectivité concernant l'hébergement des jeunes et des saisonniers. Le prestataire ou l'équipe devait avoir les compétences requises pour réaliser ce type de missions, à savoir : - des compétences relationnelles, notamment pour développer un accueil de qualité et gérer les tensions éventuelles, - des compétences techniques notamment pour assurer la pérennité des installations et équipements, - des compétences financières pour faire face aux exigences de suivi des recettes et des dépenses. Afin d'effectuer les prestations objet du présent marché, le titulaire, après notification, devra justifier être en possession de l'agrément DDCCS et de l'agrément de l'inspection académique. A défaut d'obtention de ces agréments (ou en cas de retrait en cours de réalisation des prestations), le marché pourra être résilié pour faute dans les conditions de l'article 23 du CCAP. Les prestations ne sont pas réparties en tranches.

**Identifiant de la procédure :** 2ee274a8-100f-4ae2-a809-ebb043c522d0

**Avis précédent :** 297278-2024

**Identifiant interne :** AQTA\_mapa\_2024\_015

**Type de procédure :** Ouverte

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 55250000 Services de location de meublés pour des séjours de courte durée

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 55110000 Services d'hébergement hôtelier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 55242000 Services de centres de vacances

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Marché de services engagé selon la procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 1° et R 2123-1 3° du Code de la Commande publique.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Gestion des hébergements du Centre des Dunes à Plouharnel

**Description :** Le présent marché porte sur : - la gestion d'une unité d'hébergement/restauration d'accueil touristique telle que décrite au CCTP, - la gestion et l'entretien de l'unité de 23 lits saisonniers sur le site du Centre des Dunes. Cette mission de gestion comprend la gestion locative, l'entretien et la gestion financière de cette unité de 23 lits, notamment en respect de la convention de financement et de réservation co-signée par la Communauté de communes avec le CIL Habitat Ouest (septembre 2007). Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, le titulaire est chargé de mettre en place un dispositif de gestion et de gardiennage du Centre des Dunes, ouvert à l'année, permettant : Pour les bâtiments et équipements à vocation touristique : - l'exploitation des établissements d'hébergements touristiques ainsi que des services annexes, - l'entretien des établissements et de leurs équipements et installations, - l'accueil réservé aux visiteurs et

touristes y séjournant, - la gestion des personnels nécessaires au bon fonctionnement des différents équipements et bâtiments délégués, - la promotion et le développement des établissements, - l'animation des établissements, - la promotion et le développement du tourisme social, (séjours pour enfants, classes de découverte et centres de vacances, tarifs prenant en compte les revenus des familles et des individuels), avec un minimum de 50 % d'accueil en tourisme social, - la promotion du tourisme local, - la promotion et le développement d'une offre d'accueil de séminaires, de groupes et d'évènements festifs. Pour les bâtiments et équipements dédiés aux logements saisonniers : - La gestion des arrivées et des départs ; - La réalisation des modalités administratives d'entrées (état des lieux, convention d'occupation, signature du règlement intérieur et dépôt de garantie) ; - La gestion des relations avec les usagers et l'application du règlement intérieur de la structure ; - La surveillance, entretien et maintenance des biens et des locaux affectés au service et la réalisation de petites réparations ; - La mise en sécurité et fermeture de la structure ; - Le suivi administratif et financier ; - L'entretien des établissements et de leurs équipements et installations, - Le relais ponctuel avec les acteurs et structures locaux intervenant sur la problématique de l'hébergement des jeunes et des saisonniers ; - L'information et le conseil de manière continue auprès de la collectivité concernant l'hébergement des jeunes et des saisonniers. Le prestataire ou l'équipe devait avoir les compétences requises pour réaliser ce type de missions, à savoir : - des compétences relationnelles, notamment pour développer un accueil de qualité et gérer les tensions éventuelles, - des compétences techniques notamment pour assurer la pérennité des installations et équipements, - des compétences financières pour faire face aux exigences de suivi des recettes et des dépenses. Afin d'effectuer les prestations objet du présent marché, le titulaire, après notification, devra justifier être en possession de l'agrément DDCCS et de l'agrément de l'inspection académique. A défaut d'obtention de ces agréments (ou en cas de retrait en cours de réalisation des prestations), le marché pourra être résilié pour faute dans les conditions de l'article 23 du CCAP. Les prestations ne sont pas réparties en tranches.

**Identifiant interne :** AQTA\_mapa\_2024\_015

#### 5.1.1 **Objet**

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 55250000 Services de location de meublés pour des séjours de courte durée

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 55110000 Services d'hébergement hôtelier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 55242000 Services de centres de vacances

#### 5.1.3 **Durée estimée**

**Date de début :** 01/01/2025

**Durée :** 36 Mois

#### 5.1.4 **Renouvellement**

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

#### 5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** S'agissant de la valeur du marché, l'offre de REVES DE MER - 3 PLACE DE LA MAIRIE - 29890 PLOUNEOUR-BRIGNOGAN PLAGES a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse, étant précisé que les éléments financiers du contrat sont fixés comme suit : - Redevance pour la gestion des logements saisonniers : le pourcentage annuel des loyers perçus auprès des saisonniers

reversé à la Communauté de communes par le titulaire est fixé à 32 %; - Redevance pour la gestion des hébergements et équipements touristiques : le montant de la part fixe reversée à la Communauté de communes par le titulaire est fixée à 34 000 euros HT annuel, soit 102 000 euros HT sur la durée totale du marché, de 3 ans (122 400 euros TTC); et le pourcentage annuel du chiffre d'affaires du titulaire (hors loyers encaissés pour les logements saisonniers) reversé à la Communauté de communes est fixé à 8 % déduit la part fixe de 34 000 euros HT et des amortissements et provisions. Le chiffre d'affaires annuel généré par la gestion du Centre des Dunes est fixée, au titre du bilan prévisionnel fourni par le titulaire, à 907 390 euros. En application de ces éléments, les sommes reversées par le titulaire à la Communauté de communes correspondent à 256 064,04 euros sur 3 ans. Le contrat est consultable dans le respect des secrets protégés par la loi sur demande écrite adressée au service Commande publique de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique à l'adresse suivante : marches.publics@auray-quiberon.fr La demande écrite devra identifier le demandeur personne juridique et personne physique qui devra pouvoir justifier de son identité lors de la consultation. La consultation du marché se déroulera, sur rendez-vous, (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h et de 13 h30 à 16h30 le vendredi à l'adresse : Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique - espace Tertiaire Porte Océane - rue du Danemark - B.P. 70447 - 56404 Auray Cedex. La Communauté de communes sera fermée le vendredi 16 août 2024 et le jeudi 12 septembre 2024. Précisions concernant les délais d'introduction de recours : La présente procédure d'appel d'offres pourra faire l'objet : - d'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et R. 551-7 à R. 551-10, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. - Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale. Référence BOAMP de l'avis d'appel public à concurrence : 24-57345 - Date de publication au BOAMP : 18/05/24.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre

**Pondération (points, valeur exacte) :** 70

**Critère :**

**Type :** Coût

**Description** : Redevance

Pondération (points, valeur exacte) : 30

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Rennes

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Rennes

**Organisation qui signe le marché** : Communauté de Communes AURAY QUIBERON  
TERRE ATLANTIQUE

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis** : 0 Euro

**6.1 Résultat – Identifiants des lots** : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat** :

**Nom officiel** : REVES DE MER

**Offre** :

**Identifiant de l'offre** : Offre de l'entreprise REVES DE MER

**Identifiant du lot ou groupe de lots** : LOT-0001

**L'offre a été classée** : oui

**Place sur la liste des lauréats** : 1

**L'offre est une variante** : non

**La valeur de la sous-traitance est connue** : non

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu** : non

**Informations relatives au marché** :

**Identifiant du marché** : 24.077

**Date de conclusion du marché** : 13/08/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre** : non

**Organisation qui signe le marché** : Communauté de Communes AURAY  
QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Communauté de Communes AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

**Numéro d'enregistrement** : 20004312300013

**Adresse postale** : Espace tertiaire Porte Océane - Rue du Danemark

**Ville** : Auray Cedex

**Code postal** : 56404

**Subdivision pays (NUTS)** : Morbihan ( FRH04 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Monsieur Le Président

**Adresse électronique** : marches.publics@auray-quiberon.fr

**Téléphone** : 0297291869

**Adresse internet** : <http://www.auray-quiberon.fr>

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL)** : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui signe le marché**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Rennes

**Numéro d'enregistrement** : 17350005900014

**Adresse postale** : 3 contour de la Motte, CS 44416

**Ville** : Rennes Cedex

**Code postal** : 35044

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-rennes@juradm.fr

**Téléphone** : 0223212828

**Télécopieur** : 0299635684

**Adresse internet** : <http://www.rennes.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

8.1 ORG-0003

**Nom officiel :** REVES DE MER

**Numéro d'enregistrement :** 53364126200019

**Adresse postale :** 3 PLACE DE LA MAIRIE

**Ville :** PLOUNEOUR-BRIGNOGAN PLAGES

**Code postal :** 29890

**Subdivision pays (NUTS) :** Finistère ( FRH02 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** revesdemer@revesdemer.com

**Téléphone :** 0298835517

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots :** LOT-0001

**Le lauréat est coté sur un marché réglementé**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** f5eeada3-d23f-4614-b34b-4645751b6eef - 01

**Type de formulaire :** Résultats

**Type d'avis :** Avis d'attribution de marché ou de concession – régime assoupli

**Date d'envoi de l'avis :** 14/08/2024 à 12:37

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 14/08/2024